

mes & Provinces héréditaires de l'auguste Maison depuis l'avènement de l'Empereur au Trône & la Co-Régence aux vastes Etats dont il est l'héritier présomptif, il n'y a rien qui en paroisse depuis pour l'essentiel dans aucune des Parties; tout s'y dirige suivant les Plans de grandeur & d'économie formés quant au Militaire, au Civil, aux Finances &c. Ainsi passant à quelques particularités, les voici succinctement données.

Le Prince Albert de Saxe & l'Archiduchesse Marie-Christine son Epouse, dont nous avons annoncé le mariage, sont revenus de *Presbourg* à *Vienne* le 23 Avril au matin & ont diné à la Cour. L. A. R. ont repris ensuite la route de leur Résidence. A l'occasion du mariage de ces augustes Epoux on a gravé sur un Plan de marbre, dans le Château de *Schloshoff*, où il a été béni, l'inscription suivante : *In religiosissimo hoc Sacratio MARIA-CHRISTINA Aultriaca magnanima Princeps regia, Principi item regie ALBERTO AUGUSTO Saxonico auspiciatissimis ducebatur tadis, D. VIII. Apr. M. DCCLXVI.* On assure qu'outre la Principauté de *Teschen*, dont l'Impératrice-Reine a fait présent au Prince Albert de Saxe ayant son mariage, Sa Majesté vient de lui donner encore les belles Terres de *Mannersdorff* & d'*Altenbourg* en Hongrie.

Le 26. du même mois d'Avril il y eut *gala* à la Cour, mais sans quitter le deuil, par rapport à la demande solennelle de S. Alt. Sér. la Princesse Marie-Béatrix de Modene pour S. A. R. l'Archiduc Ferdinand : demande qui a été faite à *Milan*. Ce jour-là L. M. Imp. ont diné en public avec l'Archiduc & l'auguste Famille